

25 Juin 1819  
 Département  
 De 1820 -

Par arrêté De Monsieur Le Préfet De La Charente Du 25 Juin  
 1819 Sont Nommés Répartiteurs Des Contributions De Combien  
 Pour l'exercice De l'année 1820; 1<sup>o</sup> Jean Nepon 2<sup>o</sup> Pierre Fayé  
 3<sup>o</sup> Jacques Camoté De Combien Le Pierre angevin, 4<sup>o</sup> Jean  
 Mondot D'Idou; certifié véritable.

Boulland

Le Vingt cinq février mil huit cent Vingt réception et enregistrement De la  
 Commission De garde champêtre Donnée au Sieur François Ravand par  
 M<sup>r</sup> Le Préfet Des ce Département en date du quatorze du présent mois  
 Signé Le Vicomte De Villeneuve portant qu'à compter du jour de son  
 installation ce garde champêtre jouira d'un traitement annuel de trois cent  
 francs, à Combien les jour, mois, et an Surdit.

Boulland